

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1 FEVRIER 2010

Séance ordinaire du Conseil Municipal du lundi 1^{er} février 2010 à 20 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 28 janvier 2010.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Martine FRANTZ, Geneviève GROSSHENY, Rachel GRUSSENMEYER, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Eric MEMHELD, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Christian SCHAUNER, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Secrétaire de séance : Christian SCHAUNER

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Préambule sur l'opération Citoyenne « Voisins Vigilants » par l'Adjudant Chef Christophe MARIOTTE de la Gendarmerie de Sundhouse
2. Adoption du procès verbal de la séance du 7 décembre 2009
3. Compte rendu de la Commission des Finances du 25 janvier 2010
4. Compte rendu de la Commission Voirie du 9 janvier 2010
5. Urbanisme
 - a. Emplacement réservé aux « Terrasses du Lac »
 - b. Modification du Plan d'Occupation des Sols
6. Modification du règlement du columbarium
7. Présence des conseillers au bureau de vote des élections régionales des 14 et 21 mars 2010
8. Espaces Verts autour du Riedbahnnel
9. Divers
 - a. Droit de préemption
 - b. Présentation du rapport annuel 2008 du SMICTOM d'Alsace Centrale
 - c. Subvention pour vin d'honneur
 - d. Office pour la Langue et la Culture d'Alsace – OLCA
 - e. Libération de Wittisheim en 1945
 - f. Prochaine séance du Conseil Municipal

1. Préambule sur l'opération citoyenne « Voisins Vigilants » par l'Adjudant Chef Christophe MARIOTTE de la Gendarmerie de Sundhouse

L'Adjudant Chef Christophe MARIOTTE de la Gendarmerie de Sundhouse explique l'opération « Voisins Vigilants » : une « surveillance » qui n'a rien d'une curiosité malsaine se met en place par les administrés et répond au désir de limiter les cambriolages, notamment en étant attentifs aux visiteurs étrangers, aux voitures qui rôdent. Cette action sera évoquée lors d'une prochaine séance.

2. Adoption du procès verbal de la séance du 7 décembre 2009

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 7 décembre 2009. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Compte rendu de la Commission des Finances du 25 janvier 2010

1. Arrosage enterré du terrain de football

La société Est Arro de Hoerdt a été retenue pour la mise en place de l'arrosage enterré au terrain du FCW. Des demandes de subvention seront faites auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et de la Fédération Française de Foot.
Adopté.

2. Location de la salle polyvalente

Pour des raisons de sécurité, lors des locations de la salle polyvalente pour des fêtes de famille, il est proposé de limiter les locations externes et notamment l'accueil du public à 150 personnes. Après débat, le Conseil Municipal décide d'adopter ce point.

3. Locations

a. Club house FCW

En raisons de réclamations récurrentes lors des locations du club house du FCW, il est proposé que les contrats soient gérés par la commune ainsi que les droits de location.

Il est proposé de fixer les tarifs pour la location du club house comme pour la petite salle de la salle polyvalente. Soit 75 € pour des gens de Wittisheim et 150 € pour les extérieurs. Un chèque de caution de 200 € sera demandé. L'effectif du club house sera de 50 personnes maximum. L'utilisation par l'association reste prioritaire pour leurs activités en relation avec l'objet social.

Cette délibération prend effet ce jour, le 1^{er} février 2010.

D'autre part, des travaux sont prévus pour le club-house, notamment le changement des fenêtres, ce qui permettra une meilleure isolation thermique.

b. Associations

Le Maire évoque certaines difficultés pour la facturation des locations de salle ou la refacturation des frais de chauffage aux associations locales. En effet, certaines associations payent la location de la salle polyvalente et d'autres occupent des locaux communaux et ne payent rien tandis qu'à d'autres sont refacturés des frais de chauffage et d'électricité. Le Maire souhaite trouver une solution qui soit plus juste pour tous, qui permette d'égaliser les dépenses de chacun.

Il est alors proposé :

- de ne plus refacturer les frais de gaz aux associations
- de ne plus refacturer le tarif location horaire de la salle polyvalente aux associations locales utilisatrices. Cependant, celles-ci ne seront pas dispensées d'inscrire dans les carnets leurs heures d'occupation. Des sanctions pourront être envisagées en cas de non respect de cette prescription.

Une utilisation responsable des lieux est demandée aux utilisateurs notamment en matière de consommation d'énergie.

Les agents techniques seront chargés de vérifier la bonne gestion du chauffage et de le baisser en cas de besoin.

En l'absence des dirigeants d'associations, Justin FAHRNER, Président de l'Office Municipal, Jean-Marie BECK, Président de la chorale, Dominique HEILIGENSTEIN, Président de l'amicale des pompiers, Jean-Blaise FEIST, Président du FCW, Jeannot LOOS, Trésorier du FCW et Huguette BARONDEAU, Présidente de l'AGF, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter cette proposition. Cette délibération prend effet ce jour, le 1^{er} février 2010.

4. Participation d'un enfant de Wittisheim à un voyage scolaire

Un courrier de l'Institut d'Education Motrice « Les Iris » de Strasbourg a été adressé à la municipalité pour solliciter une subvention pour un enfant de Wittisheim scolarisé dans cet établissement. Le Conseil Général finance les classes transplantées jusqu'à 7 € par jour et par enfant à condition que la commune d'où est originaire l'enfant en donne autant.

Il est proposé de subventionner le séjour de cet enfant par le versement de 35 € (5 jours x 7 € = 35 €).

Ce type d'aide ne sera pas versé automatiquement, les demandes suivantes seront examinées au cas par cas.

Adopté.

5. Achat d'un ordinateur portable et déplacement de la baie informatique

Il est proposé de faire l'acquisition d'un PC portable pour l'agent chargé de l'Agence Postale Communale auprès de la société Midway d'Ostwald pour un montant de 891,30 € HT soit 1 066 € TTC (OP 220, C/2183). Il servira pour les tâches mairie de l'agent administratif.

Adopté.

D'autre part, il est proposé de faire procéder au déplacement de la baie informatique située dans le bureau de la secrétaire générale, en raison de la gêne occasionnée par le bruit et la chaleur, pour la mettre à la cave. La société Midway d'Ostwald se chargera de faire ce déplacement, ce qui nécessitera 1,5 jour de travail à deux personnes. Ces travaux s'élèvent à 2 260,04 € soit 2 703, 00 € TTC.

L'entreprise Electricité Herbrech de Sélestat sera chargée de faire quelques menus travaux pour permettre l'apport de courant dans la cave.

Adopté.

6. Local de la Poste

Le bâtiment de la Poste sera loué pour un bail triennal au foyer d'enfants la Providence de Hilsenheim, pour hébergement d'une dizaine d'enfants, en raison de travaux dans leurs propres locaux. Le tarif de location est le même que pour la Poste à savoir 463,63 €/mois pour le local commercial et 650 € pour le logement sis à l'étage soit 1 113,63 €/mois.

Des travaux de réfection seront réalisés au préalable : mise en peinture, mise aux normes électriques, pose de deux fermes portes et autres travaux après passage du bureau de contrôle. La mise à disposition se fera après le passage de la CASA.

Il est proposé d'approuver la réalisation de ces divers travaux et de prévoir les crédits nécessaires au budget 2010.

Adopté.

7. Plate forme multi activités

Après analyse des offres réceptionnées, le Maire et les adjoints ont rencontré le commercial de la société la mieux disante, HUSSON de Lapoutroie, afin d'obtenir des compléments d'informations, de modifier légèrement la proposition et négocier un meilleur tarif. L'offre de prix actualisée est d'un montant de 39 375,10 € HT soit 47 092,62 € TTC.

Il est proposé de retenir la société HUSSON.

Adopté.

Il conviendra également de définir prochainement l'emplacement de cette plate forme : à côté du terrain d'entraînement de foot ou à la place d'un cours de tennis. Cela sera discuté lors d'une prochaine Commission Voirie ainsi que lors d'une réunion organisée en mairie, le mercredi 10 février 2010 à 19 heures avec les jeunes qui le souhaitent afin de leur demander leur avis sur le futur emplacement de la plate forme et leur présenter le matériel. Le chiffrage de la plate forme est en cours.

Adopté.

8. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche

a. Proposition du prix de cession des terrains communaux au lotissement de la Gare – 4^{ème} tranche

Il est proposé de céder les terrains communaux qui sont aménagés en vue du lotissement au budget lotissement de la Gare – 4^{ème} tranche.

La superficie totale s'élève à 15 009m².

Il est proposé de la céder pour 20 € /m² soit 300 180 € (18€/m² en 2004).

Adopté.

b. Lotissement de la Gare – 4^{ème} tranche - Option TVA

Depuis le 22 octobre 1998, les dispositions de la loi de finances pour 1999 soumettent aux droits de mutation les terrains acquis par des personnes physiques en vue de la construction d'immeubles que ces personnes affectent à un usage d'habitation.

Cependant, en application de l'article 40 de la loi des finances pour 1999, les collectivités locales peuvent sur option soumettre les cessions de terrain à la taxe sur la valeur ajoutée. Le décret n°99-355 du 3 mai 1999 pris pour l'application du code général des impôts précise les modalités d'exercice de cette option.

Après avoir analysé et mesuré les conséquences financières et fiscales de chaque régime de vente, il s'avère que le régime de droit commun est le plus rentable.

Il est proposé par conséquent de soumettre aux droits de mutation à titre onéreux les ventes des terrains situés dans le périmètre de la 4^{ème} tranche du lotissement de la Gare.

Adopté.

c. Financement

Jean-Marie BECK a fait le point sur les modalités de financement du lotissement de la Gare, 4^{ème} tranche : le budget 2010 du lotissement sera autonome, il n'y aura plus d'avance de crédits de la commune au lotissement comme en 2009. Les dépenses du lotissement concerneront l'achat des terrains à la commune, les travaux de voirie, d'assainissement, eau potable et réseau secs et les frais de la mission de maîtrise d'œuvre. Le total des dépenses est estimé à 750 000 € environ.

Pour l'année 2010, le budget primitif annexe « Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche » s'établira en recettes et dépenses à 750 000 €.

Adopté.

9. Divers

a. Pose de macadam sur chemins

Comme déjà évoqué, pour 2010, la commune projette de faire poser du macadam sur certains chemins, et plus précisément d'assurer la liaison entre le réseau communal et les sorties d'exploitations existantes, sur une largeur maximale de 4 mètres :

- A la Zone Artisanale, derrière le garage Maldonado et les Jardins de Gaïa
- De l'autre côté de la route vers chez Mathieu Kieny, Chemin du Stockplatz
- Chemin du Gartfeld, vers la ferme Schwab
- Rue de Hilsenheim vers le portail d'entrée de M. Stehle,
- L'amorce du chemin vers le Rechenmacherschlag, côté sud

Les frais de cet investissement seront pris en charge à hauteur de 50% par l'Association Foncière.

Cet investissement permettra d'économiser l'entretien annuel de ces chemins.

Une autre partie sera mise en macadam mais restera entièrement à la charge de la commune, il s'agit du chemin vers l'étang de pêche du côté nord de la RD21, ainsi que l'entrée de la salle polyvalente et la liaison entre les deux. Un chiffrage a été également sollicité pour une plate forme pour le city stade. Les devis sont en cours, ils ont été sollicités auprès de Colas Est, Burger, Vogel et Lefèbvre.

Le Maire explique que c'est un projet qui s'inscrira sur plusieurs années, les travaux se feront par tranches. D'autres endroits seront traités dans les années à venir.

Ce point fera l'objet d'une prochaine réunion entre les membres de la commission voirie du Conseil Municipal et les membres de l'Association Foncière pour retenir la meilleure offre.

Adopté.

4. Compte rendu de la Commission Voirie du 9 janvier 2010

a. Chicane phase test rue de Sundhouse

Globalement, les riverains ont approuvés la chicane, sauf deux qui sont contre mais n'ont pas de solution à proposer.

La discussion s'est déroulée en deux endroits : à hauteur de la chicane et à la sortie de la rue des Dahlias.

Il a été discuté de la mise en place d'un rétrécissement de la chaussée rue des Dahlias. Un administré évoque des problèmes de sortie mais il connaît déjà des difficultés similaires car sa cour est en contrebas de la route. Ce qui change, c'est que la circulation sera plus déportée de son côté de la route.

Remarques :

En venant de Sundhouse, l'automobiliste se situe en contrebas et il est difficile de voir et d'évaluer la distance. Ce dénivelé est gênant, d'autant plus que les plots gênent la visibilité aussi. Lors de l'installation définitive, il n'y aura plus de plots donc le problème sera en partie réglé.

La chicane se situe au niveau de l'entrée de deux administrés qui risquent d'avoir parfois des difficultés pour entrer chez eux mais cette difficulté préexistait. Ils ne pourront plus stationner au droit de leur propriété.

Il faudra également analyser les relevés de la vitesse par les radars qui ont été mis en place avant et après l'installation de la chicane. Il sera aussi demandé aux gendarmes de se faire voir sur place pour effectuer des contrôles et veiller au respect des priorités.

La chicane n'est pas gênante, ni pour les camions, ni pour les bus. Certains administrés se sont plaints du bruit occasionné par les freinages et démarrages successifs mais des véhicules roulant à vive allure sont aussi gênants.

Concernant l'aménagement définitif, il était suggéré de mettre en place un coussin berlinois comme dans les rues Dieweg et d'Ebersheim à Sélestat.

Après prise d'informations, il apparaît que ce type d'aménagement n'est pas réalisable dans la rue de Sundhouse. En effet, les coussins berlinois doivent être situés à 200m du panneau d'agglomération et est conseillé à proximité des écoles, de la mairie, plutôt pour le centre de la commune.

Dans la rue des Dahlias, un rétrécissement sera mis en place par 8 balises blanches, en test.

Constat : les véhicules venant du village, de la rue de la mairie persistent à rouler trop vite dans le virage devant le 11 rue de Sundhouse, Le radar sera posé aussi au début de la rue de Sundhouse pour évaluer la vitesse des véhicules. Solution : instaurer une zone 30 autour du virage.

Après débat, les membres du Conseil décident :

- de prolonger la phase test pour 3 mois supplémentaires
- d'autoriser le Maire à acheter un radar avec fonction enregistreur afin de réaliser les tests nécessaires. Cet achat permettra à la commune de pouvoir disposer d'un radar à n'importe quel moment, celui de la Communauté de Communes étant partagé entre les neuf communes et actuellement en réparation.

Adopté.

5. Urbanisme

a. Emplacement réservé aux « Terrasses du Lac »

Lors de la construction des Terrasses du Lac à Wittisheim, l'emplacement réservé n°15 sur le plan du POS (voie d'accès à partir de la rue de l'Etang pour desservir la zone IINA3 de l'Arbruch, au nord de la RD21) figurait sur le permis de construire.

Il a été convenu qu'une fois les constructions terminées, cette parcelle serait cédée à la commune dans le but de devenir de l'espace public.

Il est demandé aux membres du conseil d'approuver le plan d'arpentage réalisé et d'autoriser la Maire à signer les actes notariés afin que cet emplacement réservé soit cédé à la commune.

b. Modification du POS

Comme déjà évoqué lors de sa séance du 8 juin 2009, le Conseil Municipal a décidé d'arrêter la modification du POS en cours pour plusieurs raisons :

- Mettre fin à toutes les demandes de particuliers ou promoteurs
- Permettre au SDAU de clôturer le dossier de la commune

Ce projet est arrêté dans l'attente des directives définitives du SCOT de Sélestat.

Adopté.

6. Modification du règlement du columbarium

Il est proposé de modifier ainsi les articles 9 et 11 du règlement du columbarium :

Ancienne Version

ARTICLE 9 : Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au Columbarium se fera par apposition sur la colonne centrale ou sur le couvercle de fermeture, de plaques normalisées et identiques. Elles comporteront les NOMS et PRENOMS du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès en couleur OR avec écriture droite.

La Commune intégrera dans le coût de la location de la concession, le prix de cette plaque d'identification vierge.

Ainsi, chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (marbrerie – pompes funèbres), pour la réalisation des gravures.

La famille restera propriétaire de cette plaque, au terme de la durée de la concession.

Nouvelle Version

ARTICLE 9 : Conformément à l'article R.2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'identification des personnes inhumées au Columbarium se fera par apposition sur la colonne centrale ou sur le couvercle de fermeture, de plaques normalisées et identiques. Elles comporteront les NOMS et PRENOMS du défunt ainsi que ses années de naissance et de décès en couleur NOIRE avec écriture droite.

La Commune intégrera dans le coût de la location de la concession, le prix de cette plaque d'identification vierge.

Ainsi, chaque famille pourra consulter le professionnel de son choix (marbrerie – pompes funèbres), pour la réalisation des gravures.

La famille restera propriétaire de cette plaque, au terme de la durée de la concession.

Ancienne Version

ARTICLE 11 : Les fleurs naturelles en pots ou bouquets seront tolérées aux époques commémoratives de Pâques et de la Toussaint. Toutefois, dans le mois qui suivra ces dates précises, la Commune se réserve le droit de les enlever.

Nouvelle Version

ARTICLE 11 : Les fleurs naturelles en pots ou bouquets seront tolérées. La Commune se réserve le droit d'enlever les fleurs fanées et/ou artificielles défraîchies.

7. Présence des conseillers au bureau de vote des élections régionales des 14 et 21 mars 2010

Les élections régionales auront lieu les 14 et 21 mars 2010. Le Bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. La présence de tous les conseillers est souhaitée pour le dépouillement.

Le bureau de vote est fixé comme suit :

Dimanche 14 mars 2010

<i>8 h 00 à 10 h 00</i>	1. M. Eric MEMHELD 2. Mme Martine FRANTZ 3. M. Christian SCHAUNER 4. Mme Rachel GRUSSENMEYER
<i>10h 00 à 12 h 00</i>	1. M. Jean-Blaise FEIST 2. M. Christophe KNOBLOCH 3. M. Laurent RINGEISEN 4. M. Joseph MEMHELD
<i>12 h 00 à 14 h 00</i>	1. M. Jeannot LOOS 2. Mme Huguette BARONDEAU 3. Mme Geneviève GROSSHENY 4. M. Jean-Michel STIRMEL
<i>14 h 00 à 16 h 00</i>	1. M. Jean-Marie BECK 2. Mme Edith SCHWAB 3. M. Gilbert SEYLLER 4. M. Dominique HEILIGENSTEIN
<i>16 h 00 à 18 h 00</i>	1. M. André KRETZ 2. M. Justin FAHRNER 3. M. Michael MULLER 4. Mme Edith SCHWAB

Dimanche 21 mars 2010

<i>8 h 00 à 10 h 00</i>	1. M. Eric MEMHELD 2. M. Gilbert SEYLLER 3. M. Christian SCHAUNER 4. M. André KRETZ
<i>10h 00 à 12 h 00</i>	1. M. Jean-Blaise FEIST 2. M. Christophe KNOBLOCH 3. M. Laurent RINGEISEN 4. M. Joseph MEMHELD
<i>12 h 00 à 14 h 00</i>	1. M. Jeannot LOOS 2. Mme Huguette BARONDEAU 3. M. Jean-Michel STIRMEL
<i>14 h 00 à 16 h 00</i>	1. M. Jean-Marie BECK 2. Mme Edith SCHWAB 3. M. Gilbert SEYLLER 4. M. Justin FAHRNER
<i>16 h 00 à 18 h 00</i>	1. M. André KRETZ 2. M. Justin FAHRNER 3. M. Jean-Marie BECK 4. Mme Edith SCHWAB

8. Espaces Verts autour du Riedbahnnel

STRADA réalisera les travaux suivants au Riedbahnnel : excavation et apport de terre végétale pour un forfait de 1800 € HT soit 2 152,80 € TTC. (OP 650, c/2128).

Adopté.

9. Divers

a. Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors de la transaction suivante :

- De Mme Valérie SCHILLINGER à M. Jonathan HUFFSCHMITT, pour l'habitation située section 23, parcelle 66/22, 2 rue du Lac et d'une superficie de 66,36m² (appartement, cave et deux places de parking).
- De M. LEAL SIMOES MAIO Mario à M. COSTE et Mlle ADOLF, pour l'habitation située section 4, parcelle 129/12, 15 rue de Bindernheim et d'une superficie de 2,10 ares (appartement triplex 118m² + 33m² de terrain + cave).
- De M. GRAD Daniel à M. LAURET, pour l'habitation située section 30, parcelle 352/174, 19 rue de Bergheim et d'une superficie de 5,36 ares (maison et bâtiments accessoires).

b. Présentation du rapport annuel 2008 du SMICTOM d'Alsace Centrale

Monsieur le Maire a fait la présentation du rapport annuel 2008 du SMICTOM d'Alsace Centrale sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

c. Subvention pour vin d'honneur

Une subvention de 100 € sera versée à l'association Musique Espérance pour la participation au vin d'honneur qui a eu lieu après le traditionnel concert d'hiver du 23 janvier 2010.

d. Office pour la Langue et la Culture d'Alsace – OLCA

La Commune a adhéré à l'Office pour la Langue et la Culture d'Alsace (OLCA) en 2008. Cette semaine, du 1 au 5 février, l'émission « Rund Um » du lundi au vendredi à 12h15 et 19h15, présentera les missions et les activités de l'OLCA.

e. Libération de Wittisheim en 1945

Justin FAHRNER explique que la commune de Wittisheim a été libérée il y a 65 ans, jour pour jour. « Pour notre région, la seconde guerre mondiale a constitué une épreuve terrible, certainement la plus terrible de son histoire avec la guerre de Trente Ans.

Rien n'a été épargné aux Wittisheimois durant cette guerre. L'évacuation dans le Gers vers un autre monde, une autre culture, une « autre langue » et surtout l'interminable retour en wagons à bestiaux avec l'arrêt de 11 jours en gare de Condom, a marqué les esprits.

L'ordonnance nazie du 25 août 1942, violant le droit international, rendant le service militaire obligatoire, restera le jour le plus noir pour les alsaciens. A Wittisheim, l'incorporation de force dans la Wehrmacht a touché environ 160 personnes, des classes 1908 à 1927. Le 1^{er} décembre 1944, la vraie guerre a commencé à Wittisheim, obligeant les habitants à se réfugier dans les caves, vivre deux mois de souffrance et de peurs dans un hiver aux températures sibériennes, ceci jusqu'à la libération le 2 février.

Si la libération tant attendue a été un grand soulagement, cependant, l'angoisse régnait dans presque toutes les familles qui attendaient encore le retour d'un mari, d'un père, d'un fils, d'un fiancé ou autre proche.

Le même jour, on déplore 44 tués ou disparus pour une cause qui n'était pas la leur. Il faut y ajouter 7 victimes civiles ».

Les membres présents observent une minute de silence en mémoire des disparus.

f. Prochaine séance du Conseil Municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 29 mars 2010 à 18 heures et concernera le vote du budget. Une commission des finances aura lieu au préalable le lundi 15 mars 2010 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h45.

Le Secrétaire de séance,
Christian SCHAUNER.

Le Maire,
André KRETZ.